

Fondation d'Entreprise Michelin

Fondation d'entreprise, régie par la loi 87-571 du 23 juillet 1987

27, cours de l'Île Seguin

92100 Boulogne-Billancourt

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Fondation d'Entreprise Michelin

Fondation d'entreprise, régie par la loi 87-571 du 23 juillet 1987

27, cours de l'Ile Seguin

92100 Boulogne-Billancourt

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux membres du conseil d'administration de la Fondation d'Entreprise Michelin

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation d'Entreprise Michelin relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable relatif à la première application du nouveau règlement comptable ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 décrit dans la note "Règles et méthodes comptables" de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne l'application du nouveau règlement comptable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés au conseil d'administration.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 25 mars 2021

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Zahri".

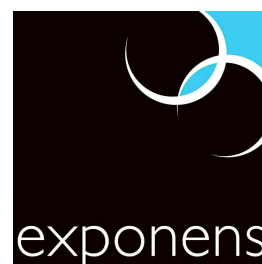
Djamel ZAHRI

COMPTES ANNUELS

2020

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Comptes annuels



Bilan actif

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/2020	Net au 31/12/2019
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits assimilés	1,000	1,000		
Droit au bail				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	91,000		91,000	91,000
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées aux participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
<i>TIAP & autres titres immobilisés</i>				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Total I	92,000	1,000	91,000	91,000
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production (biens de services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Créances usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances				
Autres postes de l'actif circulant	229		229	
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	4,096,445		4,096,445	2,451,528
Charges constatées d'avance	11,388		11,388	11,562
Total II	4,108,062	-	4,108,062	2,463,090
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Prime de remboursement des obligations (IV)				
Ecarts de conversion - Actif (V)				
TOTAL DE L'ACTIF	4,200,062	1,000	4,199,062	2,554,090
Legs nets à réaliser :				
acceptés par les organes statutairements compétents				
autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre :				

Bilan passif

	Net au 31/12/2020	Net au 31/12/2019
PASSIF		
<i>Fonds associatifs sans droit de reprise</i>		
Fonds propres sans droit de reprise		
Première situation nette établie		
Fonds statutaires		
Dotations non consommables		
Autres fonds propres		
<i>Autres réserves</i>		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Autres fonds propres		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projets de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	698,883	933,323
RESULTAT DE L'EXERCICE		-234,439
Excédent ou déficit de l'exercice	1,935,519	
Situation nette (sous-total)	2,634,402	
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
Total I	2,634,402	
FONDS PROPRES		698,884
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
Total II	0	0
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total III		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
<i>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</i>		
<i>Découverts et concours bancaires</i>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	219,225	67,353
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	26,240	29,853
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1,319,195	1,758,001
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
Total IV	1,564,660	1,855,207
Ecart de conversion - Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	4,199,062	2,554,091
(1) Dont à plus d'un an (a)		
Dont à moins d'un an (a)	1,564,660	
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	0	
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	Exercice N 31/12/2020	Exercice N 31/12/2019
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et de services		
Ventes de biens		
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services		
Dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation comptable	21,033,750	21,000,000
Ressources liées à la générosité du public		
Dont Dons manuels		
Dont Mécénats		
Dont Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amort., dépréciations, provisions et transferts de charges		
Utilisation des fonds dédiés		
Autres produits	217	455
Total I	21,033,967	
Produits d'exploitation		21,000,455
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	690,420	791,407
Aides financières	18,241,159	
Impôts et taxes	13,167	22,199
Salaires et Traitements	100,081	101,256
Charges sociales	41,574	42,156
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		956
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	18,072	20,296,198
Total II	19,104,473	
Charges d'exploitation	19,104,473	21,254,172
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	1,929,494	-253,717
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	7,927	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<i>Produits financiers</i>		30,603
Total III	7,927	
<i>Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions</i>		
<i>Intérêts et charges assimilées</i>		
<i>Différences négatives de change</i>		
<i>Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement</i>		
<i>Charges financières</i>		
Total IV	0	
Résultat financier		30,603
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	7,927	
RESULTAT COURANT		-223,114

Compte de résultat

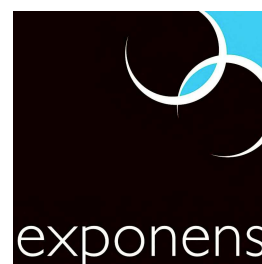
	Exercice N 31/12/2020	Exercice N 31/12/2019
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	1,937,421	
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
<i>Produits exceptionnels</i>		
Total V	0	
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
<i>Charges exceptionnelles</i>		3,979
Total VI	0	
Résultat exceptionnel		-3,979
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	0	
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	1,902	7,345
<i>Report des ressources non utilisées</i>		
<i>Engagements à réaliser</i>		
Total des produits (I+III+V)	21,041,894	
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	19,106,375	
EXCEDENT OU DEFICIT	1,935,519	-234,438
Contribution volontaires en nature		
Bénévolat		
Prestations en nature	42,500	
Dons en nature		
Total des produits	42,500	0
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite	42,500	
Personnel bénévole		
Total des charges	42,500	0

COMPTES ANNUELS

2020

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Annexe



Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : FONDATION D'ENTREPRISE MICHELIN

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de 4 199 062 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 1 935 519 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement ANC N° 2014-03 relatif au Plan Comptable Général, sous réserve des dispositions particulières figurant dans le règlement ANC n°2018-06. Le nouveau règlement instaure de nouvelles informations, de nature juridique et financière, destinées à une plus grande transparence financière.

Le passage du règlement CRC n° 1999-01 au règlement ANC n° 2018-06 engendre des changements de méthodes nécessitant des informations spécifiques dans l'annexe de l'exercice de première application du règlement, décret n°2019-504 du 22 mai 2019.

Règles générales d'établissement de l'annexe :

- Règlement ANC n° 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif : Art. 431-1 :
« L'annexe est établie conformément aux dispositions de la section 3 du chapitre III du titre VIII du règlement ANC n° 2014-03 relatif au plan comptable général sous réserve des dispositions particulières qui suivent. »
- Règlement ANC n° 2014-03 -Section 3– Contenu de l'annexe pour les autres personnes morales Art. 833-1 :
« Les autres personnes morales mentionnent dans l'annexe, les informations suivantes dès lors qu'elles sont significatives. L'annexe comporte les informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat. Les informations sont présentées dans l'annexe des comptes dans l'ordre selon lesquels les postes auxquels elles se rapportent sont présentés dans le bilan et le compte de résultat ».

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre (sauf modifications de présentation suite à l'application pour les comptes 2020 du règlement ANC n° 2018-06 qui ont un impact limité sur la comptabilité de la Fondation (principalement des reclassements au sein du plan comptable)),
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Objet et activités de la Fondation

La Fondation d'Entreprise MICHELIN, s'inscrivant sous le signe de "L'Homme en Mouvement", a pour ambition de promouvoir, soutenir ou financer des projets à long terme, dans tous les pays où Michelin est implanté.

En ligne avec les engagements et les valeurs du Groupe, elle intervient dans cinq domaines:

- Mobilité durable
- Sport et Santé
- Education et Solidarité
- Protection de l'environnement
- Culture et Patrimoine

visant à favoriser le développement personnel, le renforcement du tissu social, le partage de l'expérience, l'échange et la solidarité, l'aide aux personnes en situation de détresse; et plus généralement toutes opérations par tous moyens pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet social de la Fondation ou à toute activité similaire concourant au même but.

Règles et méthodes comptables

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les oeuvres d'art ne sont pas amortissables. Chaque année, une expertise est faite afin de s'assurer qu'il n'y a pas de perte de valeur. Dans l'affirmative, une provision est constatée.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des fondations. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée. Pour cela, la fondation FEM n'a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'impact sur l'activité n'est pas significatif sur l'exercice 2020 et ne remet pas en cause la continuité d'exploitation sur l'exercice 2021 et des actions ont été mises en place pour atténuer les effets de la crise.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, la Fondation d'Entreprise Michelin est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 000			1 000
Immobilisations incorporelles	1 000			1 000
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers	91 000			91 000
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	91 000			91 000
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	92 000			92 000

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 000			1 000
Immobilisations incorporelles	1 000			1 000
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles				
ACTIF IMMOBILISE	1 000			1 000

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 11 617 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	229	229	
Charges constatées d'avance	11 388	11 388	
Total	11 617	11 617	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Interets a recevoir	7 927
Total	7 927

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	À la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à Nouveau	933 323	-234 439			698 883
Excédent ou déficit de l'exercice	-234 439	234 439	1 935 519		1 935 519
Situation nette	698 883		1 935 519		2 634 402
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commodat)					
TOTAL	698 883		1 935 519		2 634 402

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 564 660 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	219 225	219 225		
Dettes fiscales et sociales	26 240	26 240		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	1 319 195	1 319 195		
Produits constatés d'avance				
Total	1 564 660	1 564 660		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :				
(**) Dont envers Groupe et associés				

Comptabilisation des conventions de financement

Pour distinguer les différents stades de conclusion des conventions de financement nous avons réalisé le découpage suivant :

· Conventions signées par les deux parties :

L'aide financière est comptabilisée en charges de l'exercice, la contrepartie se trouve dans les comptes de Tiers (un compte spécifique par structure subventionnée), sont enregistrés dans ce compte le montant total de la subvention et les différents versements réalisés. Le solde à la clôture correspond aux versements restant à effectués, sur les périodes suivantes.

· Conventions en cours de signature par le bénéficiaire :

L'aide financière est comptabilisée en charges de l'exercice, la contrepartie se trouve dans un compte de charges à payer sans distinction du tiers.

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	66 139
Dettes provis. pr congés à payer	6 682
Charges sociales - charges à payer	3 654
Etat - autres charges à payer	553
Total	77 028

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	11 388		
Total	11 388		

Notes sur le compte de résultat

Aides financières

Au cours de l'exercice, dans le cadre de son objet, la Fondation a comptabilisé des aides financières à diverses institutions pour un total de 18 241 159 €.

Autres informations

Engagements hors bilan

Engagements donnés

La Fondation d'Entreprise Michelin a établi des conventions pluriannuelles avec certains organismes. Ces conventions engagent la Fondation pour les années à venir, comme suit :

- 2021 : 12 393 379 €

- 2022 : 3 249 695 €

- 2023 : 1 575 500 €

Total engagements donnés hors bilan : 17 218 574 €

Engagements reçus

Suite au CA du 2 novembre 2020, les financeurs ont décidé une nouvelle répartition de la dotation 2021 - 2023 comme suit:

- en 2019 : dotation de 21 000 000 €

- en 2020 : dotation de 21 033 750 €

- en 2021 : dotation de 14 000 000 €

- en 2022 : dotation de 12 000 000 €

- en 2023 : dotation de 11 700 000 €

Soit un total de plan quinquennal de 79 733 750 €

Engagements de retraite

Compte tenu de l'ancienneté du personnel de la Fondation d'Entreprise Michelin, les engagements en matière de départ à la retraite ne font pas l'objet d'une provision.

Honoraires du Commissaire aux Comptes

Conformément au Code de Commerce (C.com.art R123-198 et R233-14 modifiés), le montant total des honoraires du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2020, figurant au compte de résultat de l'exercice, s'élèvent à:

- 9 060 € TTC au titre de la mission légale

- 17 136 € TTC au titre des missions SACC.

Éléments concernant les entreprises liées

Dettes : 0 €

dont : Fournisseurs : 0 €

Autres informations

Contributions volontaires

	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois
Ressources		
Bénévolat		
871000 - Prestations en nature	42 500	
Prestations en nature	42 500	
Dons en nature		
Total	42 500	
Emplois		
Secours en nature		
861000 - Mise à disposition	42 500	
Mise à disposition gratuite de biens et services	42 500	
Prestations		
Personnel bénévole		
Total	42 500	

Une convention a été signée avec l'entreprise Michelin pour une mise à disposition gratuite des locaux que la Fondation d'Entreprise Michelin occupe. La Manufacture Française des Pneumatiques Michelin a évalué le loyer qui aurait dû être payé sans cette convention.